

**Classes à Aménagement d'horaires
C.A.H.**

**Conservatoire du Mans
2022 - 2023**



Renseignements :
02 43 47 38 62
www.lemans.fr

C.A.H., qu'est-ce que c'est ?

C.A.H., Classes à Aménagement d'Horaires (à ne pas confondre avec la C.H.A.M., la Classe à Horaires Aménagés Musique) est un dispositif porté conjointement par l'Éducation nationale et le Conservatoire du Mans. Les collèges partenaires proposent un aménagement de l'emploi du temps scolaire afin de permettre aux élèves de poursuivre leur activité musicale via un cursus intégré dans l'horaire scolaire.

Qui peut être concerné par ces classes ?

Elles peuvent intéresser tous les enfants scolarisés en collège de la 6ème à la 3ème à la rentrée 2022, ayant un niveau de formation musicale (Solfège) au minimum de 1C4 (1C3 sous réserve). Le choix d'intégrer ces classes permet à l'élève de bénéficier d'une dérogation à la carte scolaire.

Dans quels collèges se trouvent-elles ?

Pour la rentrée 2022, les Collèges partenaires sont le collège Roger Vercel, le collège Saint-Julien, le collège des Mûriers et le collège Saint Joseph. Des projets, restitutions et concerts communs dans les quatre collèges partenaires sont prévus.

Comment ça se passe ?

Les cours réservés aux C.A.H. se dérouleront au Conservatoire chaque jeudi à partir de 15h. Lors de ce temps, les élèves auront un cours de formation musicale ainsi qu'une pratique d'ensemble à choisir en début d'année scolaire :

- Musiques actuelles : improvisation, jazz, musique du monde ;
- Voix : atelier chanson, chœur adolescent, maîtrise ;
- Musique d'ensemble : musique ancienne, musique de chambre, orchestre ;
- Théâtre.

Le cours d'instrument se fera en dehors de ce temps libéré.

Les modalités d'inscription au sein du Conservatoire restent inchangées et sont consultables auprès de l'accueil du Conservatoire.

Renseignements :

Conservatoire à Rayonnement Départemental du Mans

54 Grande-Rue - Le Mans

Tél : 02 43 47 38 62 / mail : conservatoire@lemans.fr

Et au sein des collèges partenaires